

CONSEIL MUNICIPAL – 20 JUIN 2014–

L'an deux mille quatorze, le 20 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis ECHAVIDRE, maire.

Date de la convocation : 16 juin 2014

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Touria BAROUX, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Jacques GAMBELIN, Patrice HAUG, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Pouvoirs : Philippe BRIDONNEAU à Jean-Louis ECHAVIDRE

Laurence DELETRE à Dominique LOUZON

Françoise FABIE à Jacques CHARRIE

Secrétaire de séance : Dominique LOUZON

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 04/06/14 et signature du feuillet de clôture,**
- **Election des délégués du conseil municipal pour les sénatoriales,**
- **Transfert des pouvoirs de police à l'EPCI : refus de transfert automatique,**
- **Transfert de compétence PLU à l'EPCI : délibération pour ne pas transférer la compétence,**
- **Autorisation du conseil municipal donnée au Maire pour signer le nouveau contrat de l'accompagnatrice,**
- **Travaux, projets, décisions,**
- **Remontées des visites aux Rebigois pour la partie communale,**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu du conseil du 04 juin

Le compte rendu du conseil municipal du 04 juin est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Election des délégués du conseil municipal pour les sénatoriales : PV

Le bureau de vote est mis en place par Monsieur Echavidre afin de procéder à l'élection de trois délégués et trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Jacques Charrié, Laurence Delétré et Jean-Louis Echavidre ont été proclamés élus au 1^{er} tour comme délégués.

Marie Allier, Jacques Gambelin et Myriam Salvy ont été proclamés élus au 1^{er} tour comme suppléants.

Le Procès-verbal est ensuite signé par l'ensemble du bureau (voir affichage séparé).

Transfert des pouvoirs de police à l'EPCI : refus de transfert automatique

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi ALUR du 24 mars 2014 organisent le transfert automatique d'un certain nombre de pouvoirs de police au président de communauté, sauf opposition des maires avant le 1^{er} juillet 2014.

Les compétences assainissement, déchets et réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage sont transférées à l'EPCI. Par contre Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à adresser au Président du Sicoval une lettre d'opposition au transfert de police en matière de circulation et de stationnement ainsi que pour la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à adresser une lettre d'opposition au transfert de police en matière de circulation, stationnement et autorisations de taxis.

Transfert de compétence PLU à l'EPCI : délibération

La loi ALUR prévoit que la communauté de communes ou d'agglomération devient compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi.

Toutefois, les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Des documents intercommunaux de planification viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacements ou d'habitat. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme au Sicoval.

Autorisation du conseil municipal donnée au Maire pour signer le nouveau contrat de l'accompagnatrice

Ce contrat va évoluer en lien avec les nouveaux rythmes scolaires (ramassage le mercredi). La réorganisation des transports scolaires avec la commune de Péchabou va aussi entraîner un rallongement d'environ 20 mn par jour. Nous n'avons pas encore tous les éléments pour finaliser ce nouveau contrat et Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer ce nouveau contrat, en relation avec la mairie de Péchabou.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de l'accompagnatrice.

Travaux, projets, décisions,

- Monsieur Gambelin a rencontré la mairie de Montbrun au sujet du projet d'achat de radars : le tarif en achat groupé est de 2 000 € environ TTC sans l'installation, soit un total de dépense d'environ 6 000 € pour l'achat et l'installation de deux radars de la marque Elancité.

Ce type de dépense est éligible à une subvention de 40 % du Conseil Général au titre des amendes de police.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité cette dépense et sollicitera le Conseil Général pour une subvention.

- Curage du fossé / chemin Fount Grando : un devis a été demandé à la société d'entretien des espaces verts. Ce devis concerne la totalité du fossé alors qu'il ne faut faire que la partie haute (soit environ 70 mètres) et enlever l'herbe sur la partie basse (70 mètres environ). Un devis sera demandé à Monsieur Baquier du Sicoval et la société d'espaces verts sera contactée pour rectifier le devis présenté.

Le conseil municipal décide à l'unanimité moins une abstention (Myriam Salvy ne prenant pas part au vote) de demander une intervention préventive urgente en prévision des orages aux alentours de 1 000 € à l'entreprise la moins disante.

- Points à temps : il faudra compléter la liste des petits travaux pour demander une intervention du Sicoval (point à temps et petits travaux de peinture).
- Toiture hangar Ladurantie : ce hangar sert actuellement de stockage pour la mairie (panneaux élection, illuminations de Noël, anciens lampadaires, réserve de sel...). Il a été constaté que des gouttières doivent être rebouchées avant d'endommager la charpente, ce qui représente environ 1 journée de travail pour un maçon. Il faudra prévoir l'intervention rapidement. Le Conseil est d'accord. Jacques Charrié contacte le couvreur.

Remontées des visites aux Rebigois pour la partie communale

Les élus et le Foyer Rural ont rencontré la quasi-totalité des Rebigois pour l'enquête.

La réhabilitation de l'aire de jeu est la bienvenue, les Rebigois étant demandeurs d'un lieu de rencontre pour les familles, les jeunes...

Parmi les demandes on note des tables de ping-pong en béton, des jeux au sol type marelle, des tables et bancs et une aire de jeux petite enfance.

Monsieur Haug est toujours en attente de devis pour l'aménagement de l'aire de jeux avec du modulaire (dont skatepark, jeux polyvalents, jeux petite enfance etc...).

Patrice Haug doit quitter la séance et donne pouvoir à Jacques Gambelin.

Questions diversesDécorations de Noël :

Certaines décorations de Noël ne fonctionnent plus.

Le conseil doit réfléchir dès maintenant à l'achat de nouvelles décorations et aux modalités d'installation. Monsieur Louzon propose aussi de donner des guirlandes lumineuses. On convient de se renseigner auprès des communes voisines sur les moyens qu'elles ont pour la pose d'illuminations.

Internet :

Au sujet des problèmes de micro coupures et de mauvaise qualité de connexion internet

Touria Baroux signale qu'un technicien a suggéré de se rapprocher du Sicoval pour installer une petite centrale intermédiaire entre le relai et les points les plus éloignés.

Par ailleurs, le Sicoval doit proposer un nouveau plan au Conseil Général pour couvrir plus rapidement le territoire avec l'internet haut débit.

Bancs du village :

Plusieurs bancs sont en mauvais état. Il faudra prévoir un inventaire et quelques travaux ou remplacements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.